



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire de la
Communauté de Communes de Forez-Est**

29 Juillet 2021

ENTRE

- La communauté de communes de Forez-Est

représentée par M. Jean-Pierre TAITE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération N° 2021.002.30.06 en date du 30 juin 2021,

ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

ET

- L'État,
représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire,
ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

A ce jour, l'intercommunalité est engagée avec l'Etat dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	CAF/CCFE/42 communes du territoire. Objectifs : clarifier l'action des acteurs sociaux, gagner en efficience	05/12/2019	31/12/2022
DISPOSITIF LOIRE (AVENANT À L'ACCORD CADRE)	Etat/PLIE Forez porté par CCFE/PLIE Roannais Agglomération/PLIE SEM Objectif : optimiser les interventions pour accompagner les publics les plus fragiles vers l'emploi	01/01/2021 (date de mise en œuvre, signature en cours des différents partenaires)	31/12/2021
PETITE VILLE DE DEMAIN	Balbigny, Chazelles sur Lyon, Feurs, Panissières, CC de Forez-Est, Etat	2021	2027
CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)	Contrat finalement intégré au présent CRTE	Intégré au présent CRTE	Idem CRTE
CONVENTION Education Arts et Culture	CCFE/ DRAC/ Région/Département/ Education Nationale/CAF de la Loire	2019	31/12/2021
CONTRATS DE RIVIERES	Syndicat de rivières /CCFE/AE Loire Bretagne/Feder/CD42 et CD69/région AURA/chambres agriculture 42 et 69/fédérations de pêche 42 et 69/fédérations de chasse 42 et 69/ONEMA/OFB/DDT42 et DDT69	Selon contrat (cf annexe I)	Selon contrat (cf annexe I)
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	CCFE/CAF – Cofinancement des subventions versées aux crèches associatives à hauteur de 55% des subventions versées	2019	31/12/2022
CONVENTION FRANCE-SERVICE	Participation de l'Etat au financement espace France Services à hauteur de 30 000 €/an	2020	31/12/2021
POLITIQUE DE L'HABITAT	Pas de PLH mais une politique de l'habitat en cours d'élaboration	2021	

A ce jour, l'intercommunalité est engagée avec d'autres partenaires dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
PROGRAMME D'INTERET GENERAL DÉPARTEMENTAL (PIG)	CCFE/département / ANAH Objectifs : soutien aux travaux dans les logements pour adaptation à la perte d'autonomie et économie d'énergie	2019	2022
DISPOSITIF LOIRE (CONVENTION BILATERALE)	PLIE FOREZ porté par la CCFE/Département Objectif : décliner le dispositif LOIRE dans le cadre d'une convention bilatérale, notamment dans les aspects financiers (dotation FSE)	01/01/2021	31/12/2021
CONTRAT AMBITION RÉGION (CAR)	Région/communes	2018	2021
CONTRAT NÉGOCIÉ	CCFE/Département de la Loire	Novembre 2018	Novembre 2021
Programmes LEADER	Le territoire est couvert par 3 LEADER : Forez, Roannais et Monts du Lyonnais	2014	2021
CONVENTION ADHESION LFA AU PLIE DU FOREZ	CCFE/LFA – Adhésion de LFA au PLIE du Forez et répartition financière	02/03/2021 – effet rétroactif au 01/01/2021	31/12/2021

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation entre l'intercommunalité et différents partenaires (Département, Région, CAF, Europe...). Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Les plans d'action de ces dispositifs sont annexés au présent document. Dans un premier temps, la gouvernance de chaque dispositif sera conservée telle qu'existante. Par la suite, d'éventuels rapprochements pourront être étudiés.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants.

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que l'intercommunalité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

Les représentants de l'État et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

2.1. Comité technique

La Communauté de Communes de Forez-Est bénéficie d'une expérience forte en termes d'implication et de concertation locale. La construction participative du projet de territoire en 2018-2019, puis celle du PCAET en 2019-2020, et enfin celle du CTE en 2020 ont permis de faire émerger et d'ancrer solidement un groupe d'acteurs locaux représentatif du territoire et depuis habitué au fonctionnement des programmes de planifications et d'action locaux.

Ce groupe dont la liste des membres figure en annexe compose le Comité Technique (COTECH) du CRTE.

De nouveaux membres pourront être associés à ce groupe par cooptation en cours de programmation en fonction des problématiques et thématiques abordées.

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

2.2. Comité de pilotage

Le comité de pilotage COPIL est coprésidé par Madame la préfète de la Loire ou son représentant et par le président de l'intercommunalité ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif (vice-présidente en charge des politiques contractuelles, vice-président aux finances, vice-président à la transition écologique, vice-président à l'aménagement du territoire-mobilité), et des services de l'intercommunalité (DGS ou son représentant, chef de projet CRTE, chargée de mission en charge de la contractualisation), des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE soumises par le COTECH en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- décider d'éventuelles corrections.

ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE est évolutif et plastique.

Il est construit comme suit :

- Un fil directeur qui donne la tonalité au reste du document et construit sur le concept de résilience territoriale
- Trois axes qui constituent les grands domaines dans lesquels le CRTE est mis en œuvre : transition écologique, cohésion territoriale et compétitivité
- Chaque axe est découpé en plusieurs enjeux. Ils sont l'expression politique des réponses aux besoins locaux et figurent la ligne d'horizon que se sont fixés les élus pour le mandat en cours.
- Des mesures qui traduisent concrètement le développement des projets sur le territoire
- Des fiches actions sont ensuite la traduction opérationnelle des mesures. Elles sont la méthode permettant de mettre en œuvre la vision politique exprimée dans le CRTE. Elles présentent à la fois la manière de mettre en œuvre les projets, les partenaires impliqués, le plan de financement, le calendrier de réalisation ou encore les indicateurs de suivi et d'évaluation retenus.

L'annexe III correspondant aux plans d'action des dispositifs associés au CRTE (art. 1) et seront mises à jour au moins une fois par an avec la dernière version existante du plan d'action considéré.

L'annexe V spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par le comité de pilotage.

L'annexe VI qui correspond au tableau de suivi évoqué à l'article 3 est mise à jour régulièrement et adressée aux membres du COTECH et du COPIL avant chaque séance. Les deux instances sont ainsi appelées à donner un avis et à valider l'état d'avancement du CRTE régulièrement.

Toutes les modifications en dehors de la modification des annexes susmentionnées feront l'objet d'un avenant au présent contrat. Concernant la mise à jour des fiches action de l'annexe III, elle se fera au fil de l'eau et les fiches actions modifiées seront versées au CRTE suite à l'avis de chaque COPIL.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'État et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire. Le plan de communication fera l'objet d'une fiche action co-écrite entre l'EPCI et les services de l'Etat puis intégrée à l'annexe III, faisant état de l'engagement de chaque partenaire dans les diverses actions de communication et fixant le plan global de communication pour la durée du CRTE.

ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES

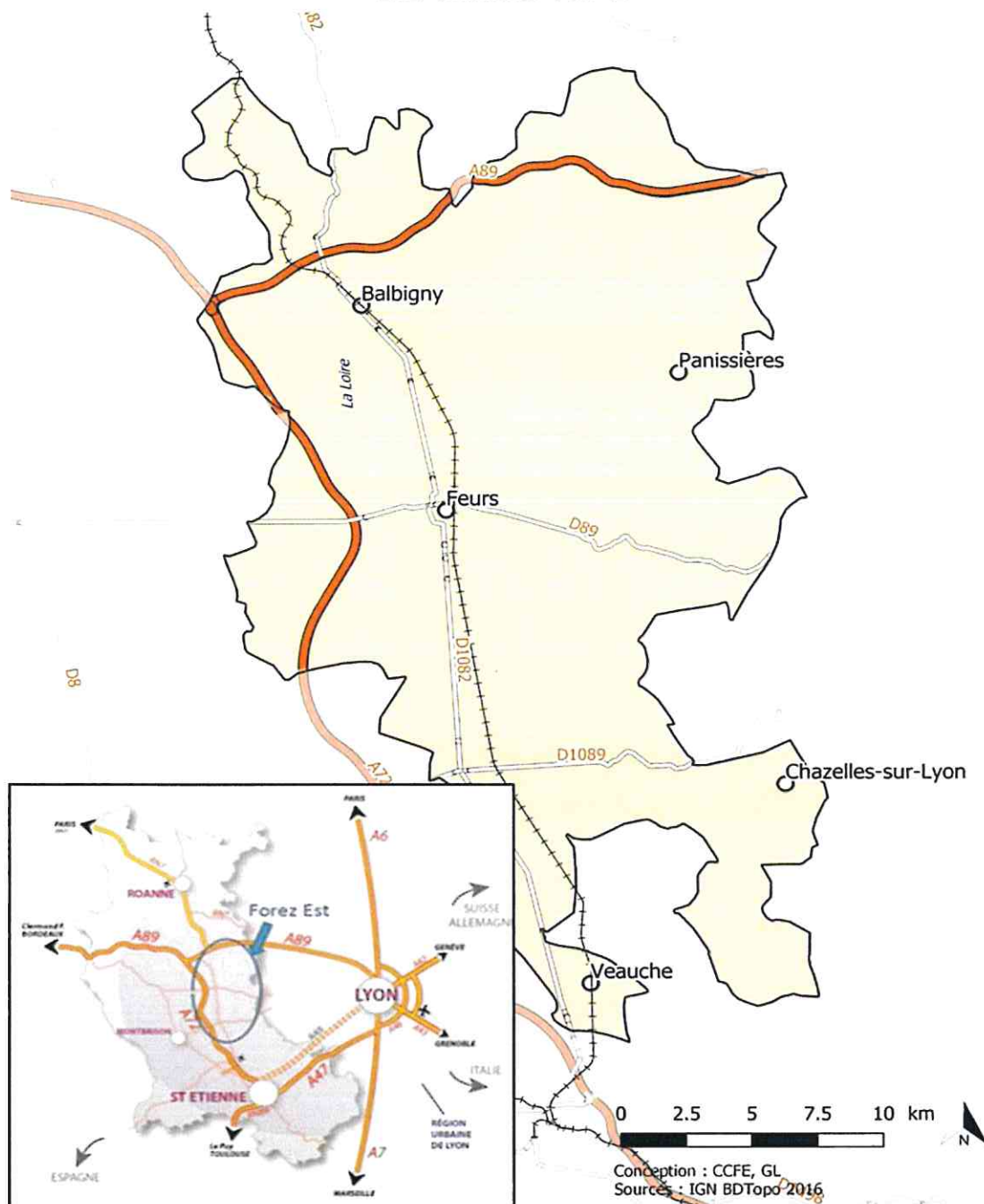
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

II. Diagnostic du territoire

Le diagnostic de territoire s'appuie sur tous les éléments disponibles immédiatement. Il est établi sur l'ensemble des domaines concernés à l'article 1 et vise à révéler des enjeux à court et moyen termes en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces. Les services de l'État ont participé à l'élaboration du projet de territoire dans le cadre des travaux menés précédemment (projet de territoire, PCAET, CTE...). La série de mesures retenues est compatible avec les enjeux nationaux, régionaux, départementaux et des territoires alentour.

1. PÉRIMÈTRE ET GÉOGRAPHIE

Emprise du périmètre communautaire de la CCFE au 1er Janvier 2021



UN TERRITOIRE ENTRE RURALITE ET URBANITE :

La Communauté de communes de Forez-Est se situe dans le département de la Loire, très bien desservie par des infrastructures autoroutières : l'autoroute A72 à l'est et l'autoroute A 89 au nord et la ligne TER Roanne Saint-Etienne.

Le territoire Forez-Est est idéalement situé dans la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il bénéficie des dynamiques métropolitaines et du rayonnement européen de la grande région lyonnaise.

A l'interface entre deux Communautés d'agglomération (Roannais Agglomération et Loire Forez) et une métropole (Saint-Etienne Métropole), le territoire doit trouver et affirmer son identité, en complémentarité avec ces territoires adjacents, dont la densité permet l'existence de services qui bénéficient également à la population de la CCFE (enseignement supérieur ...).

Le territoire comprend à la fois des secteurs de plaine, au sud et le long de l'A72 et des secteurs de montagne à l'est dans les Monts du Lyonnais

Forez-Est compte un peu plus de 65 000 habitants avec une densité de population de 115,1 hab/km². 38 communes recouvrent 90% de l'espace, avec des espaces très peu denses à peu denses qui font de ce territoire un territoire rural.

L'urbanité s'organise autour de 6 communes qui ont plus de 2 500 habitants : Veauche (près de 9 000 habitants), Feurs (8 300 habitants) Montrond les-Bains et Chazelles-sur-Lyon (5 400 habitants), Balbigny et Panissières (3 000 habitants).

Ces 6 communes regroupent plus de la moitié de la population de Forez-Est (53%).

12 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants et 24 communes moins de 1 000 habitants.

Dans cinq communes de Forez-Est : Veauche, Montrond-les-Bains, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Balbigny, l'accès à la plupart des équipements de proximité est possible en moins de 10 minutes à pied (commerces, médecin généraliste, bureau de poste...).

2. POPULATION ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Une évolution démographique positive

Le territoire de Forez-Est connaît une croissance démographique régulière depuis les années 80. Entre 2011 et 2016, la population a augmenté de près de 2 500 personnes, soit une croissance de 0,8% en moyenne annuelle sur ces 5 années.

Cette croissance démographique est principalement portée par le solde migratoire, fortement positif. Sur les 2 500 personnes supplémentaires sur les 5 dernières années, les 2/3 sont dus au solde migratoire, signe d'un territoire attractif du point de vue résidentiel.

Toutefois, cette dynamique d'évolution et le solde migratoire ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire. On constate des disparités selon les communes :

- les communes situées au sud sont, dans l'ensemble, dynamiques et leur évolution est principalement portée par le solde migratoire,
- les communes au centre, autour de Feurs, enregistrent aussi une croissance démographique, avec toutefois un solde migratoire plus faible, voire négatif pour certaines communes,

- la croissance des communes dans le secteur de Balbigny est plutôt portée par le solde migratoire. Certaines communes enregistrent même un solde naturel négatif,
- enfin quelques communes présentent une stabilité ou une baisse de leur population. Ces communes sont principalement situées à l'est dans le secteur de montagne et au nord du territoire.

Une attractivité résidentielle

Le territoire de Forez-Est compte plus de personnes venues emménager que de personnes ayant quitté le territoire. Ainsi, en 2014, ce sont 2 800 personnes qui sont venues s'installer sur Forez-Est alors que 2300 en sont parties. Les personnes qui s'installent sont plutôt des couples actifs et des catégories socioprofessionnelles relativement aisées. Le profil dominant de ceux qui quittent le territoire est le jeune en formation.

Vieillessement de la population

Le vieillissement de la population est une tendance nationale, mais celle-ci est particulièrement marquée sur Forez-Est. Malgré l'attractivité apparente du territoire, le vieillissement de la population se profile indéniablement. Entre 2015 et 2050, la part des plus de 60 ans augmenterait fortement, en passant de 27% à 37%. De plus, dans ce scénario et du fait du vieillissement, la population n'aurait plus d'augmentation par le solde naturel, mais uniquement par le solde migratoire.

Des familles en majorité

La taille moyenne des ménages sur Forez-Est est assez élevée : 2,3 personnes en moyenne.

Des revenus disparates selon les parties du territoire

Les ménages sur Forez-Est sont relativement aisés : 2 communes sur 3 ont un revenu médian supérieur à la médiane départementale. Les revenus médians des communes oscillent entre un peu plus de 13 600 € (SMIC net) à plus de 21 000 €.

Ce sont les communes situées au sud et autour de Feurs qui présentent un revenu médian plus élevé. Les communes au nord et dans les Monts du Lyonnais ont en revanche un revenu médian plus modéré (entre le SMIC et la médiane nationale).

Un déficit en emplois par rapport à la population

La population active résidant sur Forez-Est et ayant un emploi, est de 26 000 (source : INSEE 2016), mais le taux d'emploi reste inférieur à 1 : de nombreux actifs du territoire travaillent à l'extérieur, induisant à la fois des coûts pour les ménages, une consommation énergétique liée aux transports, qui se font en majeure partie en voiture.

Habitat

La Communauté de communes de Forez-Est bénéficie d'une dynamique démographique très favorable avec une croissance de + 0,8%/an en moyenne sur la période 2010-2015. Le territoire est maillé de 6 polarités assurant une bonne offre d'équipement et de services à la population. En outre, les prix de l'immobilier restent en-dessous de la moyenne du Sud-Loire, sauf pour ce qui concerne les appartements. De même, malgré certaines disparités, Forez-Est possède une offre de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire, y compris dans des petites communes.

On observe toutefois une différence entre le nord du territoire, qui a un marché de l'immobilier plutôt détendue et possède un parc de logements en partie vieillissant et dégradé et avec un fort

taux de vacances, et le sud du territoire plus dynamique en la matière. Forez-Est est également marqué par un habitat monotypé et pas adapté à tous les besoins : sur les 30 833 logements en 2015, 77% étaient des maisons individuelles, même si la construction neuve concerne de plus en plus de logements collectifs sur les dernières années.

De ce fait, la construction de logements sur Forez-Est est particulièrement consommatrice d'espace : 457 ha entre 2002 et 2015. En proportion, la consommation d'espace de Forez-Est (tous objets confondus) est la plus importante de la Loire avec 700 ha en 10 ans. Il est à noter cependant une très nette diminution de la consommation d'espace constatée sur les dernières années (-60% sur la période 2010-2015 par rapport à la période 2005-2010).

Enfin, le territoire connaît un déséquilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs (0,7 emplois pour 1 actif), ce qui génère des besoins importants en déplacements et augmente le risque de précarité énergétique qu'ils génèrent. Le rapprochement habitat-emplois est donc un enjeu majeur pour les années à venir.

3. ENVIRONNEMENT ET POINTS DE VIGILANCE

Mesures d'inventaire et de protection

Le territoire de la CCFE ne compte que 13% de surfaces artificialisées (espaces urbains, routes, sites d'extraction de matériaux...). Les espaces à vocation agricole ou forestière, ainsi que les autres espaces naturels occupent ainsi la majeure partie du territoire. Il en découle la présence d'un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques qui justifie que le territoire s'intègre dans de multiples zonages d'inventaire (ZNIEFF, ZICO...) ou de protection (ENS, Natura 2000...).

Les trames verte et bleue sont des corridors écologiques qui se composent d'espaces naturels ponctuels ou linéaires (haies, arbres isolés, ruisseaux, mares...). Ces espaces permettant la circulation des espèces faunistiques et floristiques sont un enjeu important localement.

Par extension de la trame verte et bleue, la trame noire désigne les espaces dépourvus totalement ou partiellement d'éclairage artificiel. Cette composante est importante car un grand nombre d'espèces animales (oiseaux, chauves-souris, mammifères terrestres) ont un comportement nocturne ou semi-nocturne, et favorise les déplacements à la faveur de l'obscurité.

Eau

Au vu des scénarii climatiques et météorologiques proposés pour le territoire de la CCFE, d'importantes tensions autour de la disponibilité de la ressource en eau sont à prévoir à moyen terme. La mise en œuvre de solutions doit donc tenir compte à la fois de l'urgence à répondre aux déficits hydriques récurrents, mais aussi du besoin de sécurisation pérenne de la disponibilité de la ressource. Les solutions de court terme doivent donc être imaginées en complément de solutions dont l'efficacité s'inscrira dans le temps, comme la baisse de la consommation, la restitution aux espaces naturels de leur capacité à retenir et à infiltrer les eaux pluviales, les nappes phréatiques constituant le meilleur des réservoirs d'eau.

D'autre part, l'enjeu du rechargement des nappes d'eau souterraines est aussi un enjeu de santé publique puisque le déficit hydrique entraîne de fait une concentration des polluants dans ces eaux utilisées ensuite par les populations.

Il convient de veiller à la bonne corrélation entre les projets portés dans le territoire et les ressources disponibles, aujourd'hui et surtout à terme.

Consommation foncière

Sur le territoire de la CCFE, la tendance est la même qu'au niveau national, à savoir une régression globale des espaces agricoles et naturels au profit des espaces artificialisés.

Entre 2000 et 2018, la plus grosse progression en termes de surface concerne le tissu urbain discontinu (zones résidentielles pavillonnaires avec espaces verts) et les zones à usage industriel et commercial.

En termes de régression, ce sont les espaces à vocations agricoles qui ont reculé le plus avec près de 740 ha de recul cumulé. La régression des prairies illustre à la fois l'évolution des pratiques agricoles, mais également l'artificialisation des terres. Dans le même temps, la population totale s'est accrue de + 3 834 personnes.

Enfin, il faut souligner l'effort fait par les collectivités pour concilier à la fois développement local et enjeux agricoles. Cet effort est traduit dans le PCAET par l'objectif de tendre vers le "zéro artificialisation net" à horizon 2050, mais aussi dans la réalité par la reconversion de plus en plus fréquente d'espaces déjà artificialisés (Site SAMRO à Balbigny, site Renault Truck à Feurs...)

Risques

Située le long du fleuve Loire, en aval du barrage de Grangent et en terrains partiellement argileux, la communauté de communes de Forez-Est est de fait soumise à des risques naturels.

Territoire de développement, le tissu économique local qui fait la force du territoire le soumet en contrepartie à certains risques anthropiques comme les risques liés aux installations ICPE, au transport des matières dangereuses ou encore au bruit.

Sur les 42 communes qui composent l'intercommunalité, 31 sont soumises à au moins 1 risque d'origine anthropique. Les risques liés aux catastrophes naturelles concernent essentiellement les inondations bien que certains événements climatiques d'ampleur aient pu être constatés dans diverses communes (vents violents, grêle...). Selon le DDRM, aucune des 42 communes de Forez-Est n'est soumise au risque incendie. Cette donnée pourrait évoluer fortement avec le changement climatique.

Déchets

Concernant la gestion et l'élimination des déchets, la politique publique en vigueur sur l'EPCI a fait l'objet d'une harmonisation du fonctionnement suite à la création de l'EPCI en 2017. L'harmonisation de la tarification est en cours.

La collecte représente pour les OMR 12 290 tonnes en 2019 soit près de 190 kg/an/habitant (ce qui est plus performant que la moyenne nationale située à 255kg/an/habitant selon l'ADEME). Sur ces 12 290 tonnes collectées, 23,5% sont des biodéchets. Pour la collecte spécifique, elle représente 3 358 tonnes en 2019 (dont 2 489 tonnes collectées en porte-à-porte et 869 tonnes en apport volontaire) et la collecte du verre représente 2 166 tonnes en 2019.

Concernant l'élimination des déchets non collectés, la CCFE gère en régie 5 déchèteries dont 3 disposent d'une plateforme pour la gestion des déchets verts.

Une réflexion autour de la collecte des biodéchets est en cours, mais la CCFE déploie d'ores et déjà un réseau important de composteurs collectifs, et porte une politique d'équipement des foyers en composteurs individuels.

Paysages et patrimoine

Terre de contrastes, de par son relief ondulant, installée au cœur du département de la Loire, la CCFE propose des paysages verdoyants et généreux depuis la plaine du Forez, traversée par le fleuve Loire, à l'ouest jusqu'aux Monts du Lyonnais à l'est ; du Mont Boussuivre à Violay et ses 1004 m d'altitude, couronnée de sa célèbre Tour Matagrin au nord jusqu'à la station thermale de Montrond-les-Bains au sud, Forez-Est est un pays authentique et riche de ses valeurs traditionnelles.

4. CARACTÉRISTIQUES DU TISSU ÉCONOMIQUE

Forez-Est compte 20 545 emplois comptabilisés au lieu de travail en 2017 (INSEE) répartis en 3 317 établissements. Le territoire se caractérise par un fort ancrage de l'industrie par rapport à la Loire et au Scot Sud Loire et une sous-représentation des services.

Le territoire est très dynamique. Entre 2014 et 2019, les effectifs salariés privés sont en hausse de 9%. Tous les secteurs d'activités sont concernés. Une croissance principalement attribuée à la construction et aux services aux entreprises.

Les établissements sont en hausse de près de 3% entre 2014 et 2019. Cette dynamique est portée par les secteurs du service aux entreprises (+16%) et du commerce (+6%). Les établissements des autres secteurs d'activités sont en perte de vitesse.

Au total, ce sont 102 espaces économiques identifiés répartis sur 29 communes et 720 hectares.

80% des établissements se situent dans une zone d'activités économiques communautaire. Ce type de zone accueille majoritairement des services aux entreprises et du commerce. Les espaces économiques insérés dans le tissu urbain sont plutôt orientés vers les services aux entreprises mais également l'industrie. Les autres zones d'activités accueillent principalement du commerce.

En termes de disponibilités foncières, au 1er décembre 2020, la CCFE identifie un potentiel foncier de 75 ha répartis ainsi :

18 hectares disponibles immédiatement dont :

12 hectares en cours de vente

6 hectares disponibles à la vente

57 hectares disponibles à moyen terme, c'est-à-dire inscrits dans les documents d'urbanisme en AU ou AU indicé

Le tissu de petites et moyennes entreprises constitue une particularité du territoire de Forez-Est. 93 % des établissements sont des entreprises de 5 salariés ou moins. Cette spécificité et cette diversité contribuent à expliquer que les entreprises de Forez-Est ont mieux résisté lors des différentes périodes récessives (2007 – 2009 et 2011 – 2014). Il en sera probablement de même pour la crise causée par le COVID-19 même si le recul actuel ne permet pas de l'affirmer.

Le secteur de Forez-Est compte 330 exploitations agricoles dans lesquelles travaillent 482 agriculteurs. Ces exploitations sont en moyenne un peu moins grande que dans le reste du département puisqu'elles exploitent en moyenne 68 ha de SAU contre une moyenne de 75 ha pour le reste de la Loire.

L'élevage bovin arrive en tête des productions avec une répartition presque équilibrée entre élevages laitiers et élevages allaitant (respectivement 182 et 121 exploitations). Les élevages ovin, caprin et de volailles sont ensuite équitablement répartis. Comme dans le reste du Département, les cultures fruitières et maraichères sont un peu en retrait avec seulement 11 exploitations sur le périmètre.

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a bondi de 74% entre 2014 et 2018 mais elles ne sont que 47 pour une surface totale exploitée équivalente à 6% seulement de la SAU du territoire. Concernant la commercialisation des produits, seules 73 exploitations vendent en circuit court (soit une moyenne de 1,16 exploitation pour 1000 habitants contre 1,8 exploitation pour la moyenne

départementale). Ces circuits de vente directe sont complétés par 3 AMAP (+ une association qui propose des paniers de légumes sur le même modèle qu'une AMAP) et 1 magasin de producteurs. Le renouvellement des actifs agricoles est un enjeu local fort puisque 63 % des chefs d'exploitations ont aujourd'hui plus de 45 ans. Les moins de 35 ans ne représentent que 17% de la profession.

5. FONCTIONNEMENT ET DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire de la CC Forez-Est affiche un modèle de développement symptomatique d'une mutation en profondeur de ses modalités de fonctionnement socio-économique.

Si la composante productive concurrentielle de son modèle est révélatrice d'un certain maintien de sa base industrielle (en dépit de son effondrement depuis les années 70), le territoire semble affecté d'un double mouvement. Un premier, plutôt défavorable, de dépendance croissante aux revenus de socialisation en raison à la fois d'une présence administrative significative, d'une augmentation des difficultés sociales et d'un vieillissement aigu de la population. Un second, plus positif, d'articulation de plus en plus marquée à la métropole de Saint Etienne qui lui rapporte, via les mouvements domicile-travail, une manne financière considérable en revenus « pendulaires » (186 millions d'euros de salaires nets) et traduit son inscription dans une trajectoire de résidentialisation. Cet aspect implique un déplacement nécessaire des ménages qui sont ainsi plus soumis au coût de la mobilité comme c'est le cas dans la plupart des territoires ruraux. Ces nombreux déplacements induisent à leur tour plus d'émissions polluantes.

Si le territoire capte un volume de richesses modéré au regard des autres communautés de communes françaises, traduction de son attractivité modérée, il profite néanmoins d'une bonne propension locale à consommer qui porte le dynamisme de ses secteurs d'activité présents.

Le tissu économique local présente un profil majoritairement présentiel. Il a montré sa bonne capacité de résilience en périodes récessives (2007-2009 et 2011-2014) et une forte capacité de rebond en périodes de reprise (2009-2011 et 2014-2018) depuis le choc de 2008.

Ces modalités de fonctionnement socio-économiques générales produisent un niveau de cohésion sociale satisfaisant. La précarité apparaît modérée au regard de la qualité des contrats de travail (même si la part du temps partiel est élevée). L'intensité du chômage reste elle-aussi modérée bien que le nombre de chômeurs progresse plus vite localement en raison de la progression de la population active. Le niveau de vie des populations apparaît lui aussi favorable, surtout pour les plus modestes et les classes moyennes. La pauvreté touche une faible proportion de ménages, qui de surcroît apparaissent comme moins pauvres qu'ailleurs.

6. MOBILITÉ, MODES DE TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

Les déplacements domicile-travail représentent près du tiers des déplacements hebdomadaires des français, aussi bien en termes de temps qu'en termes de distance parcourue (ENQUÊTE NATIONALE MOBILITÉ ET MODES DE VIE 2020, Forum des vies mobiles, 2020).

En moyenne les 26 240 actifs de la CC Forez-Est effectuent 18km pour se rendre sur leur lieu de travail. 84% d'entre eux se déplacent en voiture contre seulement 3% en transport en commun et 6% à pied (INSEE, 2016). Y compris pour les trajets de moins de 5 kilomètres, qui représentent 31% des déplacements domicile-travail, l'usage de la voiture est dominant avec 58% de part modale.

Le réseau routier qui traverse et dessert le territoire est lisible car structuré autour de deux grands axes Nord/Sud (l'A72 et la D1082), et trois axes Est/Ouest (D1, D1089 et N89). Le maillage est complété par le réseau de routes départementales, dont la D10 qui traverse la communauté de communes du Nord au Sud sur près de 30 kilomètres.

Concernant l'offre de transports publics, la CCFE dispose de 5 gares ferroviaires (Veauche-St-Galmier, Montrond-les-Bains, Feurs, Balbigny et St-Jodard) qui sont desservies quotidiennement en semaine par 17 trains en direction de Roanne et 18 trains en direction de Saint-Etienne. Il existe un potentiel de rabattement sur le train intéressant, dans la mesure où 32% des habitants de la communauté de communes résident à moins d'un kilomètre d'une gare, et que 54% résident à moins de trois kilomètres d'une gare (distance facilement réalisable en vélo). Les bus du réseau régional circulent sur 7 lignes régulières et 2 lignes partagées avec le réseau Stas (réseau urbain de Saint-Etienne). Les fréquences de ces lignes sont très inégales (entre 4 et 26 passages par jour). 5 des 7 lignes sont utilisées à plus de 75% par les scolaires.

En 2019, la Communauté de Communes Forez-Est a lancé l'élaboration d'un schéma de covoiturage. Il est en cours d'approbation. Il identifie 26 aires de covoiturage à créer ou réaménager. Ce schéma prévoit en outre de développer l'autostop, autour de 3 axes Est/Ouest traversant les principales centralités de la communauté de commune.

La Communauté de communes dispose de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques. Il n'existe pas aujourd'hui de station hydrogène ou GNV.

Malgré l'existence de divers tronçons d'aménagement cyclables, il n'existe pas de réel réseau maillé et balisé à l'échelle de Forez-Est. On note de nombreuses problématiques de discontinuité des aménagements (ex : entre la Véloire et la gare de Montrond-les-Bains).

7. ÉNERGIE, RÉSEAU ET POTENTIEL DE PRODUCTION DES ENR

La consommation globale d'énergie de Forez-Est toutes énergies et tous usages confondus a augmenté de 55,94 GWh depuis 1990 et atteint 2212,24 GWh/an en 2015. Les secteurs les plus consommateurs sont respectivement le secteur industriel (715,55 GWh/an), le secteur des transports (637,40 GWh/an dont 626,64 GWh pour le transport routier) et le secteur résidentiel (578,16 GWh/an).

Sur la CCFE, les énergies renouvelables ne représentant que 8% (148,5 GWh) du mix énergétique total, la marge de progression vers l'objectif de 20% d'énergie d'origine renouvelable dans le mix énergétique total (objectif Europe 2020) est donc très importante.

Selon les données publiques d'ENEDIS, la CCFE compte en 2019 1 079 sites de production d'électricité renouvelable, dont la quasi-totalité exploite l'énergie solaire. Concernant la production de chaleur renouvelable et de biogaz, le territoire comprend 14 chaufferies bois dont celle de Montrond-Les-Bains raccordée à un important réseau de chaleur, et produit 24 000 kWh annuel de chaleur via des pompes à chaleur ou des installations solaires thermiques. Enfin, deux unités de méthanisation sont actuellement en service dont une est valorisée en partie par cogénération.

En termes d'objectifs, la CCFE doit multiplier par 2,5 sa production d'EnR pour atteindre 400 GWh de production annuelle à horizon 2026.

8. ÉMISSIONS DE GES ET CAPACITÉS D'ABSORPTION DU CO2

Dans le cadre du PCAET, une étude sur les émissions territoriales et les capacités de séquestration de CO2 a été conduite. Bien que la CCFE présente un profil plutôt favorable à la captation des émissions de CO2, la captation annuelle ne représente que 6% des émissions.

Le territoire présente donc à la fois un enjeu, mais aussi une réelle opportunité, de travailler à la fois sur la réduction des émissions de CO2, et sur l'accroissement des réservoirs de séquestration.

9. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Atouts	Faiblesse
<p>Territoire pas isolé/enclavé</p> <p>Territoire fibré</p> <p>Desserte autoroutière, routière et voie ferrée</p> <p>Maillage des petites centralités</p> <p>Attractivité résidentielle et population en moyenne plutôt aisée</p> <p>Faible artificialisation qui laisse une part importante aux espaces ruraux et peu anthropisés</p> <p>Offre touristiques (musées, patrimoine, thermes, chemins de randonnée...)</p> <p>Tissus de petites entreprises (0 à 5) et diversifié en termes d'activité</p> <p>Surfaces bâties permettant de développer les ENR</p> <p>Qualité de vie</p> <p>Offre de santé</p> <p>Bonne couverture des organismes de gestion (eau, énergie...)</p>	<p>Petites centralités fragilisées en termes d'accès aux services de proximité</p> <p>Ressources en eau à partager entre besoins des populations, des activités économiques...</p> <p>31 communes soumises au moins à 1 risque d'origine anthropique</p> <p>Peu d'outils locaux pour accompagner les petites entreprises dans une forme d'adaptation au changement (connaissance du tissu ?) / Coworking</p> <p>Employabilité locale des actifs plutôt basse et inadéquation entre l'offre et la demande</p> <p>Déplacements rendus obligatoires pour le travail</p> <p>Manque d'équipement localement pour report modal</p> <p>Méconnaissance des potentiels ENR</p> <p>Foncier économique en tension</p>
Opportunités	Menaces
<p>Possibilités de remobilisations foncières</p> <p>Des dispositifs d'aménagement du territoire : Petite Ville de Demain (PVD)-PCAET-CTG</p> <p>Viellissement de la population (mémoire des risques et des savoir-faire, expérience, service à la personne, bénévoles dans les associations)</p> <p>Possibilités de jouer la carte d'un tourisme pluriel (nature, culture, outdoor, patrimoine textile, N2000...)</p> <p>Connaissance et bonne identification des risques</p> <p>Possibilité de réduire de 23% l'enfouissement en détournant les biodéchets</p> <p>Résilience économique plutôt bonne du fait des spécificités du tissu économique</p> <p>Présence d'équipements permettant d'envisager du report modal (gares)</p> <p>Existence d'une politique de l'habitat à l'échelle de CCFE auprès des particuliers et des collectivités s'appuyant sur le diagnostic du projet de PLH</p>	<p>Risque de perte des services de proximité et augmentation de l'évasion commerciale</p> <p>Résidentialisation qui impacte la vie locale/dynamisme village/manque d'implication</p> <p>Gestion de la ressource en eau par des solutions de court terme sans mise en œuvre des solutions plus durables pour prendre les relais</p> <p>Taux d'artificialisation en progression au détriment des espaces agricoles et peu anthropisés (économie agricole, résilience alimentaire, services systémiques)</p> <p>Réseau de travailleurs indépendants fragilisés par l'usage obligatoire des véhicules d'entreprise à convertir</p> <p>Attention à la sur-résidentialisation au détriment d'autres usages</p> <p>Rythme de l'artificialisation soutenu sur les dernières années</p> <p>Viellissement des professionnels de santé</p>

III. Stratégie

La stratégie territoriale de Forez-Est est traduite en différentes orientations listées ci-après. Ces orientations volontaires et ambitieuses constituent le socle du CRTE. Le tableau qui vient ensuite présente les thématiques sur lesquelles la collectivité doit agir pour réaliser les orientations, ainsi que les mesures qui portent sur ces thématiques dans le présent CRTE. Chaque mesure est ensuite développée en actions concrètes rapportées à l'annexe III.

1. Grandes orientations politiques

Les orientations suivantes sont le fruit d'une réflexion territoriale menée en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre du projet de territoire, du PCAET et du CTE. Ces orientations politiques sont présentées ci-après réparties en 3 axes piliers du CRTE.

Les indicateurs présentés ici sont ceux retenus dans le cadre du suivi du CRTE et sont extraits parmi d'autres des fiches action spécifiques portées par la CCFE. Il n'est volontairement pas fait mention d'indication concernant le sens d'évolution prévu des indicateurs car cet aspect relève de l'interprétation des indicateurs et non des indicateurs eux-mêmes.

AXE 1: COMPETITIVITE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Activités économiques

Consciente de l'atout que représente le tissu économique dynamique sur Forez-Est, la Communauté de Communes entend le développer et le dynamiser par diverses actions.

□ **Mesure 1 : CONFORTER LES ACTIVITES DE SERVICES, ARTISANALES ET COMMERCIALES DE PROXIMITE**

Fiches action du projet de territoire n° 1 et 2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- L'évolution du **Chiffre d'affaire des activités** (y compris agriculture) est un indicateur de la vitalité des entreprises.
- Le **ratio entre le montant des subventions versées et les investissements générés** permet de calculer l'effet levier produits par les appuis financiers accordés aux entreprises.
- Le **ratio entre le nombre d'entreprises installées et d'entreprises fermées** (y compris agricoles) permet d'avoir une idée du dynamisme économique local.
- Le **ratio du nombre emplois par rapport au nombre d'actifs** sur le territoire permet de connaître l'employabilité locale et de déduire le taux de déplacements induits vers l'extérieur du territoire à des fins professionnelles.
- Le **suivi de la part des emplois en zones commerciales de périphérie par rapport aux emplois dans le tissu économique hors zones** permet de connaître la répartition géographique des emplois

□ **Mesure 2 : MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Fiches action du projet de territoire n° 3 et 4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les indicateurs seront élaborés par la suite car la démarche en cours de construction avec Epures

□ **Mesure 3 : IMPULSER LA VITALITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Fiches action du projet de territoire n° 1, 2, 4 et 7 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'emplois salariés créés** permet de connaitre l'efficacité des mesures portés en ce sens.
- Le **ratio entre le nombre d'emplois créés et la surface foncière consommée** est un indicateur de la densification des zones d'emploi.
- Le **suivi de la surface artificialisée ayant fait l'objet d'une compensation** montre l'implication et l'attention portée par l'EPCI aux surfaces naturelles dans sa stratégie d'aménagement.
- Le **pourcentage de recyclage foncier** (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) démontre la dynamique de priorisation du développement urbain et économique impulsée par l'EPCI.

Travail, emploi et formation

Pour les élus de Forez-Est, bien vivre implique de pouvoir travailler localement dans des entreprises en bonne santé. L'emploi et la formation sont donc au cœur des stratégies locales.

□ **Mesures 4 : RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOIS POUR FACILITER LE RECRUTEMENT DANS LES ENTREPRISES**

Fiches action du projet de territoire n° 4, 6 et 7 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'accompagnements par le PLIE du Forez** démontre l'impact de cet outil localement.
- Le **taux de vacances dans les entreprises y compris sur des compétences spécifiques** permet d'estimer la corrélation existante entre le besoin et la disponibilité locale des compétences.

□ **Mesure 5 : ENCOURAGER LE TELETRAVAIL ET LES ESPACES DE COWORKING**

Fiches action du projet de territoire n° 4, 6 et 7 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'évènements liés à l'incitation au télétravail et au coworking** est un indicateur de la dynamique locale impulsée par l'EPCI pour promouvoir ces modes de travail.

Tourisme et attractivité locale

Disposant d'une richesse patrimoniale réelle et d'un potentiel reconnu pour les activités outdoor entres autres, le territoire de Forez-Est fait du tourisme un levier de développement local incontournable. Un document stratégique de développement touristique est en cours d'élaboration en 2021 et viendra enrichir les actions portées ci-après.

□ **Mesure 6 : METTRE EN PLACE UNE APPELLATION LOCALE « SAVEURS DU FOREZ »**

Fiches action du projet de territoire n° 8, fiches action du PCAET n° 9.2 et 9.4+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de produits labélisés** indique la popularité du label auprès des producteurs.
- Le **volumes des ventes de produits porteurs du label** indique la popularité du label auprès de consommateurs.

□ **Mesure 7 : IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE (TOURISME NATURE, ECO-TOURISME, THERMALISME, PATRIMOINE INDUSTRIEL)**

Fiches action du projet de territoire n° 8 et 11 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de visiteurs** sur les produits touristiques mis en marché permet d'en démontrer la notoriété.
- Le **nombre d'évènements de promotion du territoire** permet d'estimer l'impact de la mise en marché du territoire et de son offre en matière de tourisme.

□ **Mesure 8 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'AMELIORATION DES HEBERGEMENTS EXISTANTS ET DE DEVELOPPEMENT DE GITES, CHAMBRES D'HOTES ET RESTAURATION**

Fiches action du projet de territoire n° 12 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de lits** est le reflet de la capacité d'hébergement du territoire.
- Le **nombre de lits par niveau de qualification des établissements d'accueil** permet de savoir quel est le standard de qualité moyen des hébergements locaux.

Alimentation

La thématique alimentaire est une thématique d'avenir et intrinsèquement transversale et résiliente. Elle permet au territoire de se questionner et se positionner sur des questions agricoles, économiques, alimentaires, de santé publique, de gestion des déchets... S'il ne dispose pas encore d'un PAT, le territoire de Forez-Est propose déjà de multiples initiatives autour de ce sujet.

□ **Mesure 9 : ENCOURAGER L'UTILISATION DES PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE**

Fiches action du projet de territoire n° 9, fiches action du PCAET n° 9.2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de structures engagées** est le reflet de l'encouragement porté par le territoire pour intégrer les produits locaux dans la RHD
- Le **volumes de produits écoulés** démontre l'efficacité de la démarche en termes d'introduction des produits locaux dans la RHD
- Le **nombre d'évènements de promotion des produits locaux** sert à mettre en avant la mobilisation de l'EPCI sur cette thématique

□ **Mesure 10 : REDUIRE L'IMPACT DE L'ALIMENTATION EN TERMES DE GES EN TRAVAILLANT CHAQUE ETAPE DE LA PRODUCTION A LA CONSOMMATION**

Fiches action du projet de territoire n° 8, 8bis et 9, fiches action du PCAET n° 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Etant en cours d'élaboration du PAT à la date de signature du présent document, les indicateurs seront établis par la suite.

□ **Mesure 11 : ASSURER LA PERENNITE DU SYSTEME ALIMENTAIRE ET AGROALIMENTAIRE LOCAL EN ACCOMPAGNANT LA REPRISE ET LA TRANSMISSIBILITE DES EXPLOITATIONS, ET L'EMERGENCE DE FILIERES**

Fiches action du projet de territoire n° 8 bis, fiches action du PCAET n° 9.4+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- L'âge moyen des chefs d'exploitation permet d'estimer l'avenir des entreprises agricoles locales et d'anticiper les conditions de la pérennité de l'activité
- Le ratio entre arrêt et le démarrage d'activité permet de savoir comment évolue la profession agricole et si les installations compensent les départs en retraite.
- Le nombre de filières locales permet de connaître le dynamisme local existant entre producteurs, transformateurs, distribution... et le potentiel local d'écoulement des productions.

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE

Environnement

Le territoire de Forez-Est joui d'un environnement préservé et de qualité. Malheureusement et comme beaucoup ailleurs, de nombreuses menaces pèsent sur cette richesse patrimoniale qu'il convient de préserver.

□ **Mesure 1 : PRESERVER, RESTAURER ET RENFORCER LES ESPACES NATURELS DANS L'OBJECTIF D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Fiches action du projet de territoire n° 26 et 28, fiches action du PCAET n°6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- La surface des espaces naturels identifiés pour leur rôle spécifique en termes de lutte contre le changement climatique est révélatrice d'une politique en faveur d'une gestion et d'une attention spécifique apportée à ces espaces.
- La consommation de foncier naturel, agricole ou forestier permet de traduire l'attention apportée à ces espaces dans les projets de développement local.

□ **Mesure 2 : PROTÉGER, VALORISER ET ENTREtenir LES ESPACES NATURELS ET AQUATIQUES ET LEUR BIODIVERSITÉ**

Fiche action du projet de territoire n° 26, fiches action du PCAET n°4.4, 4.5, 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'actions développées** relatives à la protection, la valorisation et l'entretiens des espaces ciblés permet de démontrer l'engagement local sur cette thématique.
- La **surfaces des aires protégées** (protection forte ou faible) donne une idée des enjeux locaux sur l'avenir des milieux ciblés

□ **Mesure 3 : SENSIBILISER LES CITOYENS ET ACTEURS DU TERRITOIRE A LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Fiche action du projet de territoire n° 28, fiches action du PCAET n°3.6 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'actions de sensibilisation** portées par l'EPCI démontre son engagement à informer les citoyens et à les rendre acteurs de la démarche de protection

Déchets

La gestion des déchets est une des compétences principales de la collectivité. Cette gestion vise, au-delà de la simple élimination des déchets, à en assurer la bonne gestion (collecte, recyclage...) tout en minimisant l'impact environnemental et sanitaire (émissions polluantes, bruit, odeurs...). En secteur rural, un point d'attention tout particulier est apporté à la collecte qui peut rapidement générer beaucoup de kilomètres parcourus, et donc beaucoup de GES, si elle n'est pas optimisée

- **Mesure 4 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET OPTIMISER LEUR COLLECTE ET TRAITEMENT**

Fiches action du projet de territoire n° 38, 39, 40, 41, 42 et 43, fiches action du PCAET n°5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les **quantités de déchets collectés** est un indicateur à la fois de la production, mais donne aussi des informations sur l'effort de collecte nécessaire.
- Le **nombre de kilomètres parcourus pour la collecte des déchets** sert à optimiser le trajet des bennes et à réduire ainsi l'impact carbone de ces collectes

Adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est un axe important du plan climat air énergie territorial. Ce principe consiste à anticiper les effets du réchauffement climatique (chaleur, inondations, évènements climatiques...) pour en atténuer les conséquences sur les activités humaines.

- Mesure 5 : ADAPTER LE TERRITOIRE, LES ACTIVITES ET LES INFRASTRUCTURES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX ENJEUX ENERGETIQUES DE DEMAIN

fiches action du PCAET n°3.1, 3.5, 4.1, 4.4, 4.5, 6.6, 6.4, 10.5 et 11.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de d'actions portées par la collectivité intégrant des mesures d'adaptation** permet d'estimer le niveau de prise en compte de ces thématiques dans les actions de la collectivité de manière générale.

Air

La qualité de l'air est un volet majeur du PCAET. La collectivité doit veiller à préserver aussi bien de manière directe par des actions ciblées, que de manière indirecte en considérant cet aspect dans ses autres actions.

- Mesure 6 : PRESERVER LA QUALITE DE L'AIR PAR LA BAISSSE DES EMISSIONS ET DES CONCENTRATIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Fiches action du PCAET n° 3.2, 3.3, 3.4 , 3.5, 5.1, 5.4, 10.2, 10.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 12.1 et 12.2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- La **concentration en polluants atmosphériques** est un indicateur de l'efficacité des mesures engagées
- Le **nombre de personnes exposées à des dépassement de seuil par type de polluant** permet de déterminer l'importance de l'action à mettre en œuvre, et d'en connaître les effets en termes de santé publique

- Mesure 7 : FAVORISER L'ATTENUATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE GLOBAL PAR LA DIMINUTION DES EMISSIONS ET DES CONCENTRATIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Fiches action du PCAET n° 3.2, 3.3, 3.4 , 3.5, 5.1, 5.4, 10.2, 10.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 12.1 et 12.2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **niveau d'émission de GES** est l'indicateur permettant de juger de l'efficacité des mesures portées
- L'estimation du **volume de carbone stocké** à l'échelle du territoire permet de comparer stockage et émission, et de situer le territoire par rapport aux objectifs de neutralité carbone fixés par la SNBC.

Energie

Autre pilier du plan climat, l'objectif est double concernant les consommations énergétiques. D'une part, le plan climat vise à réduire les consommations énergétiques globales du territoire, et d'autre part il vise la couverture des besoins restant par des énergies d'origine renouvelable.

- **Mesure 8 : OPTIMISER ET RATIONALISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES, RENFORCER LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ENERGETIQUE**

Fiches action du projet de territoire n° 32 et 34, Fiches action du PCAET n° 3.1, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- La **consommation énergétique par type d'énergies** donne une indication de la consommation énergétique globale, mais permet aussi de savoir de quelle source provient l'énergie consommée.

- **Mesure 9 : INCITER ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION ET LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS PUBLICS EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES DE CONSOMMATION ENERGETIQUE**

Fiche action du projet de territoire n° 32, Fiches action du PCAET n° 3.1, 3.3, 3.4, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de m² rénovés dans les bâtiments publics** est un indicateur de l'implication des communes et de l'EPCI sur cette thématique.
- Le **nombre d'accompagnements par le Service d'Accompagnement à la Gestion Energétique des bâtiments (SIEL-TE)** reflète la mobilisation de la CCFE et de ses partenaires pour inciter les communes à travailler sur le sujet

- **Mesure 10 : INCITER ET ACCOMPAGNER LES CONSTRUCTIONS ET LES RENOVATIONS DE BATIMENTS PRIVES, ECONOMES EN ENERGIE**

Fiche action du projet de territoire n° 33, Fiches action du PCAET n° 10.1, et 10.5+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de m² de bâtiments privés rénovés** est en partie le reflet de l'action de sensibilisation et d'incitation menée par l'EPCI auprès des acteurs privés.
- Le **nombre d'accompagnements par Rénov'actions 42** permet de connaître le volume de logements ayant bénéficié d'une rénovation énergétique. De plus, c'est le passage par Rénov'action qui permet de recueillir les autres indicateurs.
- Le **montant des aides accordées dans le cadre du PIG** démontre l'engagement de l'EPCI dans sa politique incitative.
- Le **gain thermique moyen sur les logements rénovés** permet de s'assurer que les rénovations menées sont réellement efficaces en termes d'économies d'énergie.

- **Mesure 11 : DEVENIR TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ENERGIE**

Fiche action du projet de territoire n° 34, Fiches action du PCAET n° 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et 7.7+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les **niveaux de production d'EnR par type** permettent, comparativement aux données anciennes, de voir l'évolution de la production et le delta entre ce niveau de production et les objectifs fixés, notamment dans le PCAET.

Mobilité

La mobilité relève de la compétence Régionale. Néanmoins, la communauté de communes porte des actions permettant aux usagers de bénéficier d'offres de services les plus opérationnelles possible au vu de leurs besoins.

- **Mesure 12 : CREER DES POLES DE SERVICES MULTIMODAUX (FAVORISER L'ACCES ET L'ATTRACTIVITE DES GARES)**

Fiches action du projet de territoire n° 23 et 25, Fiches action du PCAET n° 11.1, 11.3 et 11.4 + Fiches action du schéma de mobilité + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le suivi du **nombre de pôles multimodaux** permet de juger du niveau de service proposé aux usagers
- La **fréquentation des trains** indique l'efficacité des actions mises en œuvre sur la propension des usagers à utiliser le train.

- **Mesure 13 : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES MODES DE MOBILITE ACTIFS (PIETONS, VELOS, ...)**

Fiches action du projet de territoire n° 24 et 25, Fiches action du PCAET n° 11.1 et 11.4+ Fiches action du schéma de mobilité+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **linéaire d'infrastructures dédié aux modes actifs** et un indicateur qui permet de connaître le niveau de service proposé
- Le **nombre d'actions de promotion portée par l'EPCI** démontre son niveau d'engagement dans la promotion des modes actifs de mobilité

Eau

L'eau est un enjeu important sur le territoire de Forez-Est, aussi bien du point de vue de la quantité et de la qualité de la ressource, que concernant l'organisation des usages.

- **Mesure 14 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE EN QUANTITE ET QUALITE**

Fiche action du projet de territoire n° 27, Fiches action du PCAET n° 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- La mesure de **l'état qualitatif des masses d'eau (de surface et souterraines)** permet d'apprécier la salubrité de la ressource et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.
- **L'état quantitatif des masses d'eau souterraines** présage de la disponibilité de la ressource et permet à l'EPCI d'anticiper d'éventuelles restrictions des usages si nécessaire.
- Le suivi du **nombre de jours d'étiage** des cours d'eau est un indicateur de l'évolution des quantités d'eau disponible dans le temps.

- **Mesure 15 : METTRE EN ŒUVRE LA COMPETENCE DE GESTION DU CYCLE URBAIN DE L'EAU**

Fiche action du projet de territoire n° 29 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Prise de la compétence n'étant effective qu'à échéance 2026, les indicateurs seront produits en même temps que la stratégie d'action.

- **Mesure 16 : MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES**

Fiche action du projet de territoire n° 29 et 30, Fiches action du PCAET n° 4.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de projets intégrant la gestion des eaux pluviales** et portés par l'EPCI démontre la prise en compte transversale de ce sujet

- **Mesure 17 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE TERRITORIALISEE DE GESTION DU RISQUE INONDATION**

Fiche action du projet de territoire n° 31, Fiches action du PCAET n° 4.4 et 4.5 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le plan d'actions étant en cours de création, les indicateurs seront précisés prochainement.

AXE 3 : COHESION TERRITORIALE

Coopération locale

A l'échelle locale, la coopération interterritoriale est incontournable pour le fonctionnement des collectivités et le portage d'objectifs communs.

- **Mesure 1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Fiche action du projet de territoire n° 36, Fiches action du PCAET n° 1.1 et 1.2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'équipements ou de services mutualisés** permet de se rendre compte du niveau de coopération des collectivités et de l'optimisation qui est faite de leurs moyens.

- **Mesure 2 : NOUER DES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS POUR REPRESENTER LES INTERETS ET PROMOUVOIR LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE.**

Fiche action du projet de territoire n° 37, Fiches action du PCAET n° 1.1 et 1.2 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'opérations menées en partenariat avec des territoires voisins** permet d'apprécier le niveau de coopération.

Services à la population

Les services à la population sont une des compétences majeures de la collectivité. Les services doivent être à la fois accessibles, bien répartis sur le territoire, répondre aux besoins spécifiques des habitants et représenter un coût raisonnable pour les finances publiques.

- **Mesure 3 : ASSURER UN ACCES EQUILIBRE ET EQUITABLE AUX SERVICES A LA POPULATION SUR TOUT LE TERRITOIRE**

Fiche action du projet de territoire n° 1, 2, 13, 14, 15, 16, 23, 24 et 35 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **niveau moyen d'accessibilité géographique aux diverses gammes d'équipements définies par l'INSEE** permet de traduire en chiffres comparables le niveau d'équipement d'un territoire (gamme des 27 équipements de proximité : poste, boulangerie, banque, médecin, école du 1^{er} degré, taxi... ; gamme des 36 équipements intermédiaires : police et gendarmerie, collège, supermarché... ; gamme des 47 équipements supérieurs : cinémas, pôle-emplois, hyper-marché, médecins spécialistes, urgences...).

- **Mesure 4 : PROMOUVOIR ET VALORISER L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION DU TERRITOIRE**

Fiche action du projet de territoire n° 13 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'actions de promotion des services à la population** permet d'estimer dans quelle mesure l'EPCI œuvre pour faire connaître à la population ces services de proximité

- **Mesure 5 : SOUTENIR L'INSTALLATION DES MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS EN S'APPUYANT SUR LES STRUCTURES EXISTANTES**

Fiche action du projet de territoire n° 14 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les **indicateurs relevés dans le cadre de l'analyse du fonctionnement des Maisons France Service** (fréquentation, types et diversité de services proposés...) serviront d'indicateurs pour cette mesure.

Habitat, logement et revitalisation

La stratégie de gestion de l'habitat et du logement relève d'une problématique essentielle pour le territoire puisque qu'elle constitue la base de la dynamique territoriale. Toutefois, l'état de disponibilité foncière, la gestion des flux pendulaires, l'impact sur les installations et équipements publics sont des enjeux à prendre en considération dans tous types d'actions. Tous ces aspects sont pris en compte au travers de la politique de l'habitat dont se dote le territoire.

- **Mesure 6 : METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT**

Fiche action du projet de territoire n° 22, Fiches action du PCAET n° 10.1 et 10.5 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les indicateurs seront définis selon les actions retenues dans la politique de l'habitat votée à l'échelle locale le 30/06/2021

- **Mesure 7 : AMENAGEMENT ET REVITALISATION**

Fiches action de PVD, Fiches action du PCAET n° 4.4, 4.5 et 6.4 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Les indicateurs seront définis selon les actions retenues dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Santé

Si la santé reste une compétence de l'Etat, elle n'en est pas moins une préoccupation majeure pour la communauté de communes de Forez-Est. A ce titre, elle intègre d'une part des mesures spécifiques telles qu'exposées ci-dessous, mais est également présente de manière transversale dans un grand nombre d'autres dispositifs (lutte contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique, alimentation, mobilité...).

- **Mesure 8 : SOUTENIR L'INSTALLATION DES MAISONS DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLES**

Fiche action du projet de territoire n° 15 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de maisons de santé** mis en parallèle du **nombre de praticiens par domaine** permettent de rendre compte des résultats de la politique de soutien menée par l'EPCI.
- La **modification de la cartographie de la médecine générale** permet de connaître les facilités d'accueil des médecins sur les communes.

- **Mesure 9 : CONFORTER LES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE EN S'APPUYANT SUR LES STRUCTURES DU TERRITOIRE**

Fiche action du projet de territoire n° 18 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre de structures** d'aide à domicile et de soins à domicile rend compte de la disponibilité du service pour les habitants
- Le **nombre de salariés** permet de témoigner du dynamisme du secteur
- Le **ratio nombre de bénéficiaires/nombre de salariés** indique la bonne adéquation entre l'offre et le besoin.

- **Mesure 10 : AGIR EN FAVEUR DES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'ACTION PORTES PAR L'EPCI (QUALITE DE L'AIR, BRUIT, ENVIRONNEMENT, ALLERGENES...)**

Toutes les fiches actions du CRTE par transversalité.

Indicateurs :

- Le **nombre d'actions portées par la CCFE et intégrant ces thématiques** démontre la prise en compte de ces sujets de manière transversale au sein de l'EPCI
- La **part de la population exposée au bruit, à une qualité de l'air dégradée...** est l'indicateur permettant de calibrer les actions portées et d'en analyser l'efficacité

Petite enfance, enfance, jeunesse

L'EPCI est pilote sur son territoire de la mise en cohérence et la synergie de l'ensemble des acteurs et de leurs interventions, dans les champs de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie dans le cadre de la CTG.

- **Mesure 11 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS DU SCHEMA PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET DE LA CTG**

Fiche action du projet de territoire n° 19 + fiches action de la CTG+ autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- [Rapport de mise en œuvre](#) de la CTG

Culture

La vitalité d'un territoire passe aussi par son dynamisme associatif et culturel.

- **Mesure 12 : SOUTENIR ET STRUCTURER L'OFFRE CULTURELLE DE PROXIMITE**

Fiche action du projet de territoire n° 20 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le [nombre d'évènements culturels soutenus](#) démontre la volonté du territoire à proposer une offre culturelle conséquente.

- **Mesure 13 : PROPOSER DES TEMPS DE RENCONTRES ET D'ECHANGES POUR LES ASSOCIATIONS FAVORISANT LES PARTENARIATS ET LES PROJETS COLLABORATIFS**

Fiche action du projet de territoire n° 35, Fiches action du PCAET n° 3.6 + autres fiches actions par transversalité.

Indicateurs :

- Le [nombre de temps et de rencontres inter-associatives](#) organisée directement par l'EPCI ou avec son appui permet d'impulser la vitalité associative du territoire ce qui constitue, notamment pour les territoires ruraux, un socle important vecteur de lien social, de distraction, de bien-vivre...

IV. Engagement des partenaires

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. L'INTERCOMMUNALITÉ

En signant ce contrat de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'intercommunalité désigne dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un chef de projet qui a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de l'évaluation.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Elle mobilise les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

Elle garantit une participation renforcée des citoyens et de toutes les composantes de la société civile. Le projet de territoire est construit avec et pour les acteurs du territoire. Des groupes de travail peuvent prendre part à l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation du contrat. Les initiatives de la société civile les plus appropriées sont soutenues par l'intercommunalité : économie sociale & solidaire, coopération avec les associations, budgets participatifs, mécénat social, intervention des fondations, etc. La collaboration des entreprises peut permettre de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales ou territoriales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

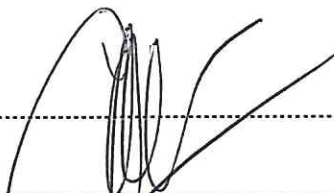
Signé à Feurs le 29 Juillet 2021

Mme. Catherine SEGUIN
Préfète de la Loire

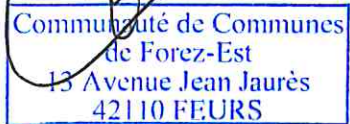


A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke, positioned above a horizontal dashed line.

M. Jean-Pierre TAITE
Président de la
Communauté de communes de Forez-Est



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a horizontal dashed line.



An official rectangular stamp with a blue border containing the following text: Communauté de Communes de Forez-Est, 13 Avenue Jean Jaurès, 42110 FEURS.